

Équipement de hockey obligatoire lors des pratiques et des parties

L'équipement de hockey complet est requis pour toutes les divisions.

Celui-ci comporte :

- Casque certifié avec grille
- Protège-cou
- Protège-coudes
- Gants
- Épaulettes
- Coquille
- Culotte de hockey avec bretelle ou ceinture
- Jambières
- Patins aiguisés
- Chandail de hockey de pratique
- Bas de hockey de pratique
- Sous-vêtements long (combine ou un pyjama léger)
- Ruban à bâton
- Bâton coupé selon la grandeur du joueur
- Une poche de hockey pour ranger l'équipement
- Protège-lames (recommandé)

**Veillez-vous référer au document "Conseil pour l'équipement"
de Hockey Canada**